



## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 17 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2014

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, M. LESUEUR Michel, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. CARON Yannick, M. PERRY Pascal, Mme FORSTER Céline, Mme LEFEVRE Blandine, Mme DEHAUT Hélène, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, M. RENAUD Robert, Mme JAGER Ginette, M. BEZIN Jean-Marc, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. STOCKINGER Jean-Luc, M. LALU Hervé, M. KARMOUD-FOREAU Jamal

Représentés :

Mme SANTERRE Christelle a donné pouvoir à M. STRAMANDINO François  
M. MAGNIER Gérard a donné pouvoir à M. LALU Hervé

Absente excusée :

Mme BONVARLET Brigitte

Monsieur STOCKINGER Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation du Document Unique et du Plan d'Actions proposé
- Décision Modificative n° 1 à annuler
- Décision Modificative n°2
- USEDA : extension EP par la création de 3 points route d'Orcamps pour la sente du n° 92-2 et 92-5
- USEDA : remplacement de 90 ballons fluorescents « rue d'Orcamps, Houblonnière, des Prés, Bizet, Devigne, Berlioz, Garnier, Faure, Poulenc et du Val
- CDDL : demande de subventions pour la programmation 2015-2017
- LOGIVAM : numéros entrée d'immeuble
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Crise et ses affluents : rapport
- Communauté d'Agglomération du Soissonnais : rapport
- Questions Supplémentaires autorisées par le conseil municipal
- dénomination de salle à l'Espace Culturel : Michel Coteret
- AMF : défense de l'USEDA
- Questions diverses

## **VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D' ACTIONS PROPOSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans chaque collectivité, le Code du Travail (art R.4121) impose à l'Autorité Territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents,
- hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents,
- proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat a été réalisé entre les collectivités et le Centre de Gestion pour la mise en œuvre du Document Unique et pour proposer des actions préventives et correctives à mettre en place.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- valider le Plan d'Actions proposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte ces propositions.

## **ANNULATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'annulation de la décision modificative n°1 car elle n'est pas équilibrée au niveau des opérations d'ordre soit prévoir le même montant en fonctionnement recette et en fonctionnement dépense.

Rappel de la décision modificative n°1

Dépenses investissement	MONTANTS	Dépenses investissement	MONTANTS
Art 28158-040 autres installations	+ 552,55	Art 204172 op 82014 autres installations	- 552,55
Total des mouvements	+ 552,55	Total des mouvements	- 552,55

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'annuler la décision Modificative n° 1.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire propose de refaire une décision modificative n°2 avec les mêmes montants et de la compléter avec d'autres lignes si il faut faire des ajustements de crédits :

Dépenses investissement	MONTANTS	Dépenses investissement	MONTANTS
Art 28158-040 autres installations	+ 552,55	Art 204172 op 82014 autres installations	- 552,55
Dépenses fonctionnement	Montants	Recettes fonctionnement	
Art 61521- 011 entretien bâtiment	+ 552,55	Art 7811-042 reprise amortissement	552,55

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de valider la décision ci-dessus.

## **USEDA : EXTENSION EP PAR LA CREATION DE 3 POINTS ROUTE D'ORCAMPS POUR LA SENTE DU N°92-2 ET 92-5**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 1 mât
- 3 lanternes
- 1 console

Le coût total s'élève à 4 921,31€HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

	Montant des travaux	Participation USEDA (y compris subvention départementale)	Participation commune
Eclairage Public	4 471,31	1 186,13	3 285,18
Contrôle de conformité	450,00	45,00	405,00
Totaux	4 921,31	1 231,13	3 690,18

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :

3 690,18€

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

**USEDA : ERADICATION DE 90 BALLONS FLUORESCENTS « RUES D'ORCAMPS, LA HOUBLONNIERE, DES PRES, BIZET, DEVIGNE, BERLIOZ, GARNIER, FAURE, POULENC ET DU VAL »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 90 ballons fluos « rues d'Orcamps, La Houblonnière, des Prés, Bizet, Devigne, Berlioz, Garnier, Faure, Poulenc et du Val ».

Le coût total s'élève à 44 323,20€HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

	Montant des travaux	Participation USEDA (y compris subvention départementale)	Participation commune
Rénovation EP	44 323,20	24 377,76	19 945,44
	44 323,20	24 377,76	19 945,44

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :

19 945,44€

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'accepter l'éradication des 90 ballons fluorescents,
- et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

**CDDL : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2015-2017**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la programmation 2015-2017 du CDDL, la mairie a présenté 7 dossiers :

- peinture du couloir de l'école Jules Verne
- extension de la maternelle Pasteur
- quartier des deux lions – suite PRU Tranches 1 et 2
- création d'une voirie de liaison entre la route d'Orcamps et la route de Fère
- aménagement de la route de Château-Thierry
- aire de jeux pour enfants et adolescents
- aménagement sécuritaire de la route de Fère.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions se font bien en avance sur la réalisation des travaux sauf pour les peintures de l'école Jules Verne pour laquelle il a demandé une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention. Dans ce cas particulier, il est nécessaire de programmer les travaux pendant la période scolaire. Les autres dossiers feront l'objet d'un débat en commissions et au conseil municipal. Pour ce qui est de l'aménagement de la route de Château Thierry, il semblerait que la communauté d'agglomération en détienne la compétence mais elle ne nous a pas répondu sur ce sujet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser de solliciter une subvention dans le cadre du CDDL pour ces 7 dossiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ces 7 dossiers de demandes de subventions dans le cadre du CDDL pour la programmation 2015-2017.

### **LOGIVAM : NUMEROS D'ENTREE D'IMMEUBLE**

Monsieur le Maire explique que LOGIVAM a fait une demande de numérotation de ses immeubles rue Brunehant. Il s'agit de la réalisation d'un ensemble immobilier de 13 intermédiaires ( 4T3, 8T4 et 1 T5).

Pour suivre la logique mise en place dans ce secteur, il convient de donner les numéros 26, 28 et 30 à ces entrées d'immeuble, le 30 étant le numéro jouxtant la rue Siegfried.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de donner les numéros tels que décrits ci-dessus.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA CRISE ET SES AFFLUENTS : RAPPORT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Lesueur et lui-même ont été conviés à une assemblée du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Crise et ses Affluents. Lors de cette réunion, les membres de ce syndicat ont essayé de démontrer que la commune de Belleu est concernée par le programme de gestion de la Crise et de ses affluents et de son bassin versant. Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il désire adhérer au Syndicat de la Crise et ainsi payer une adhésion qui serait calculée notamment au nombre d'habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, refuse d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Crise et ses affluents et ne désire pas cotiser à ce syndicat.

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS : RAPPORT**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année à la même époque l'ensemble du conseil municipal est destinataire du rapport retraçant l'activité de l'Agglomération. Celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant ce rapport.

### **QUESTIONS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

#### **SALLE 1 ET 2 : DONNER UN NOM**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un nom aux salles 1 et 2. Il voudrait proposer le nom d'un belleusien qui a beaucoup travaillé bénévolement en fédérant les associations de la commune. Il s'agit de M. Michel Coteret. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de nommer les salles 1 et 2, la salle Michel Coteret.

#### **COURRIER AU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire souhaite donner lecture d'un courrier qui va être adressé au département concernant l'éventuelle suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux.

*Monsieur le Président,*

*Depuis quelques semaines, la presse évoque l'éventualité de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux.*

*Maire d'une commune adhérente de l'USEDA (union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne) depuis plusieurs années, je tiens à vous faire part de ma surprise et de mon inquiétude.*

*L'USEDA est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont il dépend, en assurant pour leur compte de nombreux services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge toutes seules : travaux sur le réseau de distribution d'électricité, éclairage public, valorisation des énergies renouvelables, actions d'économies d'énergie, mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques, achats groupés d'électricité et de gaz.*

*Le réseau de distribution se développe et se modernise grâce à l'appui technique et financier de l'USEDA dont les travaux réguliers complètent – et parfois remplacent – ceux du concessionnaire ERDF.*

*Si la qualité de l'électricité distribuée jusque dans les plus petites communes en dépend, le maintien de cette capacité d'investissement, en cas de transfert de la compétence au département, représente à cet égard une très grande inconnue.*

*Nous sommes tous conscients qu'il faut supprimer les doublons et réduire le « mille-feuilles territorial. » Mais il ne faut pas se tromper d'objectif : le syndicat d'électricité dont ma commune est membre regroupe la quasi-totalité des communes du département.*

*C'est le résultat d'un travail de rapprochement entrepris de longue date, qui associe les territoires urbains et ruraux dans une logique d'entraide et de mutualisation exemplaires, en parfaite adéquation avec les objectifs de la réforme territoriale.*

*Or, le transfert de la compétence aux départements et aux intercommunalités urbaines risque de fragiliser cette solidarité entre les territoires, qui se retrouveraient de facto coupés en deux.*

*Faut-il y voir le germe d'une remise en cause à terme de la péréquation qui fonde notre service public de l'électricité ?*

*L'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont fortement attachés.*

*Il faut donc que l'AMF se mobilise pour éviter un véritable dessaisissement des communes et de leurs groupements, et qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics pour empêcher une telle évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général, pour des considérations – aussi légitimes soient-elles et que l'on peut parfaitement comprendre – liées d'abord et avant tout au devenir des départements.*

*Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, refuse de voir disparaître les syndicats départementaux d'énergie et refuse le transfert de leurs compétences au profit des conseils généraux.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe que le 18 novembre à 18h aura lieu au monument aux morts un hommage aux soldats du Maroc.

Le samedi 22 novembre à 20h le comité des fêtes organise une soirée cabaret.

Le dimanche 23 novembre le comité des fêtes organise un loto.

Le 23 novembre également l'ADEFRAM organise à la maison Sainte Croix un débat sur l'Islam.

Le 7 novembre à l'Espace Culturel a eu lieu une réunion organisée par le commissaire de Police de Soissons sur le thème de la sécurité et les services de police vont établir un diagnostic sur notre commune concernant la vidéo protection..

M. Beaudon précise que 80% des français sont pour la vidéo protection mais que l'efficacité de ces mesures reste à démontrer.

PLU : l'enquête publique est terminée et la mairie a répondu à la note de synthèse demandée par le commissaire enquêteur. Le rapport de celui-ci devrait nous parvenir au plus tard le 30 novembre. A réception de ce rapport la commission urbanisme se réunira pour examiner les avis reçus pendant la consultation et les observations faites pendant l'enquête.

Monsieur le Maire informe que l'agglomération du soissonnais a créé une commission chargée de réaménager le quartier de la gare et que la mairie de Belleu a demandé une équité de la distribution des logements sur Soissons et Belleu. Soissons a soutenu cette demande.

Monsieur Beaudon informe le conseil qu'il n'y a plus de crédits pour réaliser la suite de la RN2 et que des ouvrages d'art ont été construits en pleine nature et qu'en l'absence de crédits complémentaires ils ne vont servir à rien. L'Etat devant examiner cette situation aux alentours du 15 décembre, il semblerait opportun que les élus du département qui le désirent se mobilisent afin de sensibiliser les instances nationales sur la nécessité de finaliser ce projet. Une manifestation de sensibilisation est prévue le 6 décembre de 10 à 12h et des bus pourront être affrétés si nécessaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. KARMOUD-FOREAU Jamal rappelle à Monsieur le Maire qu'en vertu de l'article L 2121-27-1 du CGCT la commune est tenue de réserver dans son bulletin d'informations municipales un espace d'expression réservé à l'opposition municipale.

Monsieur le Maire précise que la lettre d'information résume aux belleusiens les conseils municipaux et les animations de la commune et qu'il sera envisagé un espace réservé à l'opposition dans le bulletin municipal annuel.

M. KARMOUD-FOREAU Jamal demande à Monsieur le Maire l'autorisation de tenir une fois tous les 2 mois une permanence dans une salle de la mairie pour qu'il reçoive les administrés qui souhaitent un rendez-vous.

Monsieur le Maire est d'accord dans la mesure où cette permanence est tenue par M. KARMOUD-FOREAU Jamal en personne et il demande à ce qu'un planning soit adressé à la mairie.

Fin de la séance 19h30